



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-053

Nombre de conseillers en exercice	19	L'an deux mille vingt deux, le cinq du mois de décembre,
Présents	18	le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie-salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,
Votants	18	

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} décembre 2022

Présents : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN, Mesdames GAULTHER et MELLAC, Adjoints ; Mmes CAO-BROWN, CHEVAUCHET, COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BARBOSA, BRESSON, CHAMBARD, CHAREYRE, MACQUET, PROST, Conseillers Municipaux.
Absente : Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale.

OBJET : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) : AUTORISATION DE SIGNATURE

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le projet de Convention Territoriale Globale joint à la présente délibération,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale conclue entre la Caisse d'Allocations Familiales de Saône-et-Loire, Mâconnais Beaujolais Agglomération et les communes de Mâcon, La Chapelle de Guinchay, Charnay-lès-Mâcon, La Roche Vineuse, Saint-Laurent-sur-Saône.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 8 décembre 2022

Pour copie conforme, en mairie le 8 décembre 2022

Reçu en Préfecture le
- 9 DEC. 2022

Certifié exécutoire
- 9 DEC. 2022

Publié ou notifié le

- 9 DEC. 2022

